

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 453

2 mars 2006

SOMMAIRE

Anglo Coal North China Exploration S.A., Luxembourg	21729	International Partner Lux S.A.R.L., Luxembourg	21716
Anglo Coal North China Exploration S.A., Luxembourg	21727	Jacobson Properties S.A., Luxembourg	21730
Anticimex Reinsurance S.A., Luxembourg	21730	Jil Sander S.A., Luxembourg	21698
Azzap, S.à r.l., Luxembourg	21739	Lorfinance S.A., Luxembourg	21729
B.-C. & Partners, S.à r.l., Mamer	21726	Lorfinance S.A., Luxembourg	21729
Beluga Capital S.A., Luxembourg	21698	Luxembourg Boating International, S.à r.l., Luxembourg	21726
Couquelet International S.A.H., Luxembourg	21697	Merrill Lynch European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21713
EPI Q2 Group SP, S.à r.l., Luxembourg	21738	Merrill Lynch European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21716
EPI Q2 Münster SP, S.à r.l., Luxembourg	21724	Pfizer Luxco Production, S.à r.l., Luxembourg	21717
Eurometing Financière S.A., Luxembourg	21720	Pfizer Participations, S.à r.l., Luxembourg	21704
Fortimat Properties S.A., Luxembourg	21736	Pfizer Warner Lambert Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21713
Fortimat Properties S.A., Luxembourg	21737	Protel S.A., Luxembourg	21737
Gaming VC Holdings S.A., Luxembourg	21717	Schuler, S.à r.l.	21703
Gare Participations, S.à r.l.	21725	Sherleny Investments S.A., Luxembourg	21710
Index Ventures III Investors Beta, S.à r.l., Luxembourg	21704	Société Immobilière Kehlen, S.à r.l.	21723
Influence S.A., Rodange	21730	VTS Consulting, S.à r.l., Luxembourg	21721
International Partner Lux S.A.R.L.	21716	Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Howald	21726
International Partner Lux S.A.R.L.	21716		

COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 7.038.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(102531.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

JIL SANDER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.748.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 24 octobre 2005 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Roberto Bonanomi en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet au 12 septembre 2005;
- acceptation de la nomination de Monsieur Marco Salomoni, domicilié à Milan, Via Domenichino, 14, Italie, en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet au 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102425.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

BELUGA CAPITAL, Société Anonyme.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 112.505.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FAIRHILL MANAGEMENT S.A., a company having its registered office at 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mr Sibrand Van Roijen, director, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

2) LIPISARI MANAGEMENT S.A., a company with registered office at Obarrio, Calle 53, Panama, Republic of Panama, here represented by Mr Sibrand Van Roijen, prenamed,

by virtue of a proxy given in Zürich, on November 25, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their proxyholder, have decided to form amongst themselves a limited company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (Société anonyme) under the name of BELUGA CAPITAL.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under senior life settlement policies and under any marketable investment grade debt instruments;

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;

- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;

- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle;

- act as a registrar and administrator of any debt securities created and issued by it;

- manage, oversee the management of, or distribute funds and charges to entitlement accounts;
- carry out all such activity that it may from time to time wish to engage in.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the legal requirements set forth in the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is bound in all circumstances by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June at two p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) FAIRHILL MANAGEMENT S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) LIPISARI MANAGEMENT S.A., prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and ten shares	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000.-) Euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand five hundred (4,500.-) Euro.

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mr Sibrand Van Roijen, director, born in Leiderdorp, The Netherlands, on May 2, 1969, with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - b) Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born in Luxembourg, on July 18, 1956, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - c) Mr Theo Uffing, company director, born in Utrecht, Netherlands, on April 6, 1956, residing at Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.
- 3) The following is appointed Auditor:
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, a company with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The Company shall have its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FAIRHILL MANAGEMENT S.A., une société avec siège social au 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th floor, Panama, République de Panama,
ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.
- 2) LIPISARI MANAGEMENT S.A., une société avec siège social à Obarrio, Calle 53, Panama, République de Panama,
ici représentée par Monsieur Sibrand Van Roijen, préqualifié,
en vertu d'une procuration donnée à Zürich, le 25 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELUGA CAPITAL.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques sous des polices d'assurance-vie pour personnes âgées («senior life settlement polices») et sous tous autres titres de dette négociables ayant une notation «investment grade»;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation;
- agir comme teneur de registre et administrateur de tous titres de créance créés et publiés par elle;
- contrôler, surveiller la gestion ou distribuer des fonds et frais aux comptes de droit («entitlement accounts»);
- effectuer toute autre activité dans laquelle elle souhaiterait s'engager.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FAIRHILL MANAGEMENT S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) LIPISARI MANAGEMENT S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cinq cents (4.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Sibrand Van Roijen, administrateur de sociétés, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - b) Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - c) Monsieur Theo Uffing, administrateur de sociétés, né le 6 avril 1956 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant à Eksterstraat 9, B-2360 Out Turnhout.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
AUDIEX S.A., R.C. Luxembourg B 65.469, une société avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 8, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(108731.3/230/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

SCHULER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 5.445.

Cession de parts au 25 juillet 2005

Entre:

La S.à r.l. GARE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, représentée par Monsieur Marcel Ehlinger, gérant, désignée ci-après, «le cédant» d'une part;

et:

La S.A. LICORNE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, représentée par Madame Martine Ehlinger, administrateur-délégué, désignée ci-après, «le cessionnaire» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

1. La société SCHULER, S.à r.l. a été constituée en date du 27 avril 1918 par un acte du notaire Metzler. La société est enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 5.445.

2. Le capital de la société est de 125.000,- EUR divisé en 125 parts d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession - Paiement du prix. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 13 parts de la société SCHULER, S.à r.l., prédésignée, au prix de 40.000,- EUR. Ce montant sera réglé au plus tard le 31 octobre 2005.

Art. 2. Formalités légales. Le cessionnaire se charge de l'accomplissement des formalités légales entourant la présente cession (enregistrement).

Art. 3. Droit applicable, Compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Windhof, le 25 juillet 2005.

Pour GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l. / Pour LICORNE PARTICIPATIONS S.A.

M. Ehlinger / M. Ehlinger

Gérant / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102462.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.770.

—
EXTRAIT

L'associé unique PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., par résolution écrite du 21 novembre 2005, a décidé d'accepter la démission de M. Alan Weiner avec effet au 18 novembre 2005 et de nommer M. Sandesh Mahatme, gérant en remplacement de M. Alan Weiner, avec effet au 18 novembre 2005.

Le Conseil de gérance est, à partir du 18 novembre 2005, composé comme suit:

- Carol Stuckley, born in Pennsylvania (USA), on September 20, 1955, Assistant Treasurer, with address at 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA,
- Carl Hill, born in Stockport (UK), on November 13, 1957, Manager Treasurer, with address at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Sandesh Mahatme, born in Dob (India, Bombay), on January 24, 1965, Tax Attorney, Pfizer Inc., with address at 87 Walworth Avenue, Scarsdale, NY 10583, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER PARTICIPATIONS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102431.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INDEX VENTURES III INVESTORS BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 112.193.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the third of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) INDEX VENTURES III (JERSEY) L.P., with registered office at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands) and registered with the Jersey Financial Services Commission under number L.P. 594, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on October 31, 2005,

2) INDEX VENTURES III PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY) L.P., with registered office at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands) and registered with the Jersey Financial Services Commission under number L.P. 620, represented by M^e Jean Steffen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, on October 31, 2005.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is INDEX VENTURES III INVESTORS BETA, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any participant.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at four hundred and ninety-one thousand two hundred and fifty Euro (491,250.- EUR), represented by nineteen thousand six hundred and fifty (19,650) parts with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. Every part entitles its owner to one (1) vote.

Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing seventy-five per cent (75%) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Parts in the company shall not be redeemable at the request of a participant.

The company, however, may redeem its parts whenever the sole manager or, as the case may be, the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the part redemption is immediately followed by a part capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the company.

Title III. Management

Art. 8. The company is managed by one (1) or more managers, whether participant(s) or not, who is/are appointed by the sole participant or by the general meeting of participants for a fixed and irrevocable term.

Such fixed and irrevocable term shall expire each year on the date on which the participant(s) approve the financial statements relating to the preceding financial year. The general meeting of participants has the power to remove any manager at any time without giving reasons. Following the end of a fixed and irrevocable term, any manager's appointment shall be renewable for a successive term having the same duration as the previous term.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 9. All resolutions taken by the sole manager are validly adopted if they are in writing.

If there are more than one (1) manager, the board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board of managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers, who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers, who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)». The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to the previous paragraph, the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 10. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of participants.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

Art. 11. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting

Art. 12. All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken, unless it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Accounts - Reserves

Art. 13. The company's financial year runs from January 1 to December 31 each year. Exceptionally the first financial year shall begin at incorporation and close on December 31, 2005.

Art. 14. Each year, as of December 31, the management will draw up the balance sheet that will (i) contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and (ii) be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the receivables owed by the manager(s), auditor(s) and participants to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of participants together with the balance sheet.

Art. 15. Each participant may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

- INDEX VENTURES III (JERSEY) L.P., prenamed, eighteen thousand nine hundred and sixty-four parts	18,964
- INDEX VENTURES III PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY) L.P., prenamed, six hundred and eighty-six parts	686
Total: nineteen thousand six hundred and fifty parts	19,650

The parts have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of four hundred and ninety-one thousand two hundred and fifty Euro (491,250.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 7,600.- EUR.

Extraordinary general meeting

After having verified that the articles of association have been correctly recorded, the participants of the company passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3).
2. Are appointed as managers of the company for a fixed term expiring immediately after the annual general meeting of participants approving the financial statements relating to the financial year 2005:
 - Mr David Gerard Gardner, born in Wrexham (United Kingdom) on June 17, 1956, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands),
 - Mr David Andrew Hall, born in Newtownards (Northern Ireland, United Kingdom) on March 2, 1963, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands),
 - Mrs Katherine Wilson, born in Maidstone (United Kingdom) on November 30, 1964, professionally residing at 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands).
3. The company shall have its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) INDEX VENTURES III (JERSEY) L.P., avec siège social au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands) et immatriculé auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro L.P. 594, représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée du 31 octobre 2005,
- 2) INDEX VENTURES III PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY) L.P., avec siège social au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands) et immatriculée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro L.P. 620, représentée par M^e Jean Steffen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée du 31 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est INDEX VENTURES III INVESTORS BETA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (491.250,- EUR), divisé en dix-neuf mille six cent cinquante (19.650) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il fixera et dans les limites prévues par la loi et les statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la société.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, pour une période fixe et irrévocable.

Cette période fixe et irrévocable expire chaque année à la date à laquelle l'(es) associé(s) approuve(nt) les comptes se rapportant à l'année sociale précédente. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer un gérant à tout moment et sans justification. Après la fin d'une période fixe et irrévocable, le mandat de chaque gérant peut être renouvelé pour une nouvelle période ayant la même durée que la période précédente.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 9. Toutes les décisions prises par le gérant unique sont valablement adoptées si elles le sont par écrit.

S'il y a plus d'un (1) gérant, le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres; cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par écrit, télex, téléfax ou télégramme, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter à cette réunion et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire, soit au moyen de ce type de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication doivent ratifier leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions doivent être adoptées à la majorité des votes favorables des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux (2) gérants.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de «gérant(s)-délégué(s)». Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées pour leur mandat.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément au paragraphe précédent.

Art. 10. Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intermédiaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intermédiaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Art. 11. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions doivent être prises par écrit et consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise, sauf si elle a été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Comptes - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. De manière exceptionnelle, le premier exercice commence à la date de constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année le 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui (i) contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société et (ii) sera accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s), commissaire(s) et associés envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 15. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- INDEX VENTURES III (JERSEY) L.P., prénommée, dix-huit mille neuf cent soixante-quatre parts sociales .	18.964
- INDEX VENTURES III PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY) L.P., prénommée, six cent quatre-vingt-six parts sociales	686
Total: dix-neuf mille six cent cinquante parts sociales	19.650

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des apports en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (491.250,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

21710

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 7.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
2. Sont nommés gérants pour une période fixe expirant après l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice social 2005:
 - Monsieur David Gerard Gardner, né à Wrexham (Royaume-Uni), le 17 juin 1956, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands),
 - Monsieur David Andrew Hall, né à Newtownards (Irlande du Nord, Royaume-Uni), le 2 mars 1963, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands), et
 - Madame Katherine Wilson, née à Maidstone (Royaume-Uni), le 30 novembre 1964, résidant à titre professionnel au 1 Seaton Place, St Helier, Jersey (Channel Islands).

3. Le siège social de la société est établi à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 11, case 11. – Reçu 4.912,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

P. Frieders.

(105254.3/212/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

SHERLENY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 112.339.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société SGG (SUISSE) S.A., ayant son siège social au 7A, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève 11,
- 2.- La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

toutes deux représentées par Monsieur Christian Francois, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données respectivement en date du 15 novembre 2005 et 22 novembre 2005.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est: SHERLENY INVESTMENTS S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix actions) de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2 jeudi de février à 9 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SGG (SUISSE) S.A.....	309 actions
2.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.....	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) DMC, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg n° B 107.314, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

b) MADAS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg n° B 107.316, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

c) EFFIGI, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg n° B 107.313, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Francois, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 93, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

J. Elvinger.

(106596.3/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

21713

PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 293.498.600,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.434.

—
EXTRAIT

L'associée unique PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., par résolution écrite du 21 novembre 2005, a décidé d'accepter la démission de M. Alan Weiner avec effet au 18 novembre 2005 et de nommer M. Sandesh Mahatme, gérant en remplacement de M. Alan Weiner, avec effet au 18 novembre 2005.

Le Conseil de gérance est, à partir du 18 novembre 2005, composé comme suit:

- Carol Stuckley, born in Pennsylvania (USA), on September 20, 1955, Assistant Treasurer, with address at 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA,
- Carl Hill, born in Stockport (UK), on November 13, 1957, Manager Treasurer, with address at 51 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Sandesh Mahatme, born in Dob (USA), on January 24, 1965, Tax Attorney, Pfizer Inc., with address at 87 Walworth Avenue, Scarsdale, NY 10583, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102432.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.782.

—
In the year two thousand and five, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL HOLDINGS INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (U.S.A.), (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Maïté Melaye, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in New York, on November 22, 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that after a share transfer agreement signed on November 22, 2005, it has become the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.782 (the Company), incorporated on 17 July 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 936 of 21 September 2005.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 824 of 26 August 2005.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, effective as of 23 November 2005, the currency of the subscribed share capital of the Company from CHF to EUR, in accordance with the exchange rate of 1.- CHF to 0.65 EUR, as a consequence of which the share capital shall be set at twelve thousand and four hundred Euro (EUR 12,400.-), represented by four hundred ninety-six (496) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, an amount of fifteen Euro (EUR 15.-), being allocated to the Company's share premium account.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, which shall read henceforth, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

The Sole Shareholder dismisses the Company's managers, Mr Minns Tom, Mr Steven Glassman and Mr Guy Harles, with effect as of 23 November 2005.

The Sole Shareholder grants discharge to them for the performance of their duties from the date of their appointments to the date of their dismissals.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as new managers of the Company, for an unlimited period:

- Geoff Radcliffe;
- Leon Schwab.

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is composed henceforth as follows:

- Geoff Radcliffe;
- Leon Schwab.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to authorise henceforth each manager to sign on behalf of the Company under his sole signature. As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles, which shall read henceforth, in its English version, as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers, who do not need to be members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members and may be revoked ad nutum without specific cause. In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its managers.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Articles by way of deletion of the first three paragraphs, which shall read henceforth, in its English version, as follows:

«**Art. 13.** Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that no manager shall participate at such meeting from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL HOLDINGS INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (U.S.A.), (l'Associée Unique),

ici représentée par Mlle Maïté Melaye, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, le 22 novembre 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce que suite à un transfert de parts signé le 22 novembre 2005, elle est devenue l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.782 (la

Société), constituée le 17 juillet 2004 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 936 du 21 septembre 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 936 du 21 septembre 2005.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir, à compter du 23 novembre 2005, la devise du capital social souscrit de la Société de CHF en EUR, conformément au de taux de change fixé à 1,- CHF correspondant à EUR 0,65 et que le capital social est dorénavant fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, un montant de EUR 15,- étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique révoque Messieurs Minns Tom, Steven Glassman et Guy Harles, avec effet au 23 novembre 2005.

L'Associé Unique donne décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de leurs révocations.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants à compter du 23 novembre 2005 pour une durée illimitée:

- M. Geoff Radcliffe;
- Mme Leon Schwab.

La composition du conseil de gérance est à présent la suivante:

- M. Geoff Radcliffe;
- Mme Leon Schwab.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide d'autoriser chaque gérant à engager la Société sous sa seule signature. En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour refléter la modification concernant le pouvoir de signature des gérants suite à la cinquième résolution, dont la teneur dans sa version française sera dès à présent la suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été nommés ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommés par l'assemblée générale des associés et sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de chacun de ses gérants.»

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société en supprimant les trois premiers paragraphes dudit article, dont la teneur dans sa version française est la suivante:

Art. 13. «Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, à condition qu'aucun gérant ne participe à une telle réunion depuis le Royaume-Uni.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Melaye, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(106427.3/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.782.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1975 du 23 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(106428.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

INTERNATIONAL PARTNER LUX S.A.R.L., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 82.041.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(102466.3/1218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INTERNATIONAL PARTNER LUX S.A.R.L., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 82.041.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(102468.3/1218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INTERNATIONAL PARTNER LUX S.A.R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 86, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.041.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(102470.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

21717

PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.776.550,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.982.

EXTRAIT

L'associée unique PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., par résolution écrite du 21 novembre 2005, a décidé d'accepter la démission de M. Alan Weiner avec effet au 18 novembre 2005 et de nommer M. Sandesh Mahatme, gérant en remplacement de M. Alan Weiner, avec effet au 18 novembre 2005.

Le Conseil de gérance est, à partir du 18 novembre 2005, composé comme suit:

- Carol Stuckley, born in Pennsylvania (USA), on September 20, 1955, Assistant Treasurer, with address at 852 Washington Crossing Road, Newton, PA 18940, USA,
- Carl Hill, born in Stockport (UK), on November 13, 1957, Manager Treasurer, with address at 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Sandesh Mahatme, born in Dob (India, Bombay), on January 24, 1965, Tax Attorney, PFIZER INC., with address at 87 Walworth Avenue, Scarsdale, NY 10583, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102433.3/275/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

GAMING VC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 104.348.

In the year two thousand five, on the third of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GAMING VC HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 73, Côte d'Eich in L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 104.348, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 dated 9 February 2005, page 5602 (hereinafter referred to as the «Company»).

The articles of association have been amended pursuant to deed of the undersigned notary dated of 15 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 487 dated 24 May 2005, page 23330, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 dated 25 May 2005, page 23599, pursuant to deed of the undersigned notary dated of 20 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 dated 25 May 2005, page 23611 and pursuant to deed of the undersigned notary dated of 20 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486 dated 24 May 2005, page 23315.

The meeting was opened by Mr Nigel Blythe Thinker, residing in London, being in the chair, who appointed as secretary Mr Sven Janssens, residing in Luxembourg.

the meeting elected as scrutineer Mr Nigel Blythe Thinker, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of articles 10.1 and 10.2 of the articles of association (Disclosure of Interest);
2. Insertion of a new article 35 (Compulsory Purchase);
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 28th of September 2005 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV. That the present meeting was convened by registered letters sent on October 12, 2005.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the articles 10.1 and 10.2 of the articles of association so that such articles will be read as follows:

«10.1 Without prejudice to and in addition to any obligation to disclose under Luxembourg law, where a Shareholder (other than a Shareholder acting solely as custodian or depositary (or nominee thereof)) either:

(a) to his knowledge acquires a notifiable interest in shares of the Company, or ceases to have a notifiable interest in such shares; or

(b) becomes aware that he has acquired a notifiable interest in the shares of the Company, or that he has ceased to have a notifiable interest in shares in which he was previously interested,

he shall notify the company of his interest.

10.2 For the purposes of Article 10.1, a Shareholder (other than a Shareholder acting solely as custodian or depositary (or nominee thereof)) has a notifiable interest at any time when the aggregate nominal value of the shares in which he is interested is equal to or more than 3 per cent, of the nominal value of the share capital. Any reference to shares in this Article excludes shares held in treasury. The obligation to disclose in Article 10.1 also arises where there is an increase or decrease in the percentage level of a shareholders' notifiable interest, and for these purpose if the percentage level is not whole number it shall be rounded down to the next whole number.»

Second resolution

The general meeting resolves to insert a new article 35 so that such article will be read as follows:

«Art. 35. Compulsory Purchase

35.1 If a person (the «Offeror») makes an offer (including any offer made pursuant to Article 34.4(a)(ii)) to acquire all the shares, or all the shares of any class or classes in the Company (other than shares which at the date of the offer are already held by the Offeror (or persons acting in concert with him)), being an offer on terms which are the same in relation to all the shares to which the offer relates or, where those shares include shares of different classes, in relation to all the shares of each class, and, as a result of making that offer, the Offeror has by virtue of acceptances of the offer acquired or contracted to acquire not less than nine-tenths in value of the shares to which the offer relates, the Offeror may by written notice to the Company require the Company as agent for the Offeror to serve notices (each a «Compulsory Purchase Notice») on the holders of shares to which the offer relates who have not accepted such offer (the «Minority Shareholders») requiring them to sell such shares at the same price per share offered to any person identified by the Offeror. The Company shall serve the Compulsory Purchase Notices forthwith and for 28 days from the service of the Compulsory Purchase Notices the Minority Shareholders shall not be entitled to transfer their shares to anyone except the Offeror (or any other person identified by the Offeror).

35.2 The Offeror shall complete the purchase of all shares in respect of which a Compulsory Purchase Notice has been given at the same time and no later than 21 days from the date of the serving of such Compulsory Purchase Notices. The consideration shall be payable in cash by telegraphic transfer to the account nominated by the Minority Shareholder or by cheque sent to the Minority Shareholder's address as set out in the Company's register of members in full without any set off. The directors shall not register any transfer to the Offeror and the Offeror shall not be entitled to exercise or direct the service of any rights in respect of any shares to be transferred to the Offeror until in each case the Offeror has fulfilled all his obligations pursuant to this Article 35.2.

35.3 If in any case a Minority Shareholder, on the expiration of 28 days from the service of the Compulsory Purchase Notice, shall not have transferred his shares to the person identified by the Offeror, the directors may authorise some person to execute and deliver on his behalf any necessary transfer in favour of the Offeror or the person identified by the Offeror and provided the Company has received the purchase money in respect of such shares, the directors shall thereupon (subject to the transfer being duly stamped) cause the name of the Offeror (or the person identified by the Offeror) to be entered into the register of members as the holder of the relevant shares. The Company shall hold the purchase money in trust for the Minority Shareholder but shall not be bound to earn or pay interest thereon. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good receipt for the price for the relevant shares but the Offeror shall not be discharged from procuring that the Company applies the money in payment to the Minority Shareholder which shall be made against delivery by the Minority Shareholder of the certificate in respect of the relevant shares or an indemnity in respect of the same. After the name of the Offeror (or the person identified by the Offeror) has been entered in the register of members in purported exercise of any aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de GAMING VC HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 104.348, consti-

tuée par acte du notaire instrumentant en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations numéro 117 en date du 9 février 2005, page 5602 (ci-après «la Société»).

Les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 daté du 24 mai 2005, page 23330, suivant acte dudit notaire en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 daté du 25 mai 2005, page 23599, suivant acte dudit notaire en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 daté du 24 mai 2005, page 23315 et suivant acte dudit notaire en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 daté du 25 mai 2005, page 23611.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Nigel Blythe Thinker, domicilié à Londres, qui désigne comme secrétaire M. Sven Janssens, domicilié à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Nigel Blythe Thinker, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification des dispositions des articles 10.1 et 10.2 des statuts de la Société (Divulgateur de Participation);
2. Insertion d'un nouvel article 35 (Rachat obligatoire);
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 28 septembre 2005 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées en date du 12 octobre 2005.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions des articles 10.1 et 10.2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«10.1 Sans préjudice, et s'ajoutant à toute obligation de divulgation imposée par la loi luxembourgeoise, lorsqu'un actionnaire (autre qu'un actionnaire agissant seul en tant que gardien ou dépositaire (ou son «nominee»):

- a) à sa connaissance, acquiert une participation sujette à notification dans les actions de la Société, ou cesse de détenir une participation sujette à notification dans les actions de la Société, ou
- b) réalise qu'il détient une participation sujette à notification des actions de la société, ou qu'il a cessé de détenir une participation sujette à notification dans des actions qu'il détenait antérieurement, il notifiera la Société de cette participation.

10.2 En relation avec l'Article 10.1, un actionnaire (autre qu'un actionnaire agissant seul en tant que gardien ou dépositaire (ou son «nominee»)) détient une participation sujette à notification lorsque la valeur nominale totale des actions qu'il détient est égale ou supérieure à trois pour cent de la valeur nominal du capital social. Toute référence au terme «actions» dans le présent Article exclut les actions détenues en trésorerie. L'obligation de divulgation prévue à l'Article 10.1 s'applique également dans le cas d'une augmentation ou une diminution du niveau de pourcentage de participations sujettes à notification d'un actionnaire, et à cet effet si le niveau de pourcentage n'est pas un chiffre rond, il sera arrondi à l'unité inférieure.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 35 qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 35. Rachat obligatoire

35.1 Si une personne («l'Offrant») fait une offre (incluant toute offre faite selon l'Article 34.4(a) (ii)) pour acquérir toutes les actions, ou toutes les actions d'une classe d'actions dans la Société (autres que les actions qui à la date de l'offre sont déjà détenues par l'Offrant (ou les personnes agissant de concert avec lui)), selon les mêmes termes pour toutes les actions auxquelles l'offre se rapporte ou, quand ces actions incluent des actions de différentes classes, selon des termes identiques pour toutes les actions de chaque classe, et que, suite à cette offre, l'Offrant a en vertu des acceptations de l'offre, acquis ou a contracté le droit d'acquérir au moins neuf dixième en valeur des actions visées dans l'offre, l'Offrant pourra, par une notice écrite adressée à la Société, requérir la Société en qualité d'agent pour l'Offrant d'envoyer des notices (chacune étant un «Avis d'Achat Obligatoire») aux détenteurs des titres visés dans l'offre qui n'ont pas accepté cette offre (les «Actionnaires Minoritaires») les requérant de vendre ces actions au même prix par action offert à toute personne identifiée par l'Offrant. La Société enverra cet Avis d'Achat Obligatoire immédiatement et durant les 28 jours qui suivront l'envoi de cet Avis d'Achat Obligatoire, les Actionnaires Minoritaires n'auront plus le droit de transférer leurs actions à une autre personne que l'Offrant (ou toute personne identifiée par l'Offrant).

35.2 L'Offrant achètera toutes les actions pour lesquelles un Avis d'Achat Obligatoire a été émis, au même moment et pas plus tard que 21 jours après la date d'émission d'un tel Avis d'Achat Obligatoire. Le prix total, sans aucune compensation, sera payable en argent liquide par transfert télégraphique vers le compte désigné par l'Actionnaire Minoritaire ou par chèque envoyé à l'adresse de l'Actionnaire Minoritaire tel que cette adresse apparaît sur le registre des action-

naires de la Société. Les directeurs n'enregistreront aucun transfert vers l'Offrant et l'Offrant ne pourra ni exercer ni requérir l'exercice de droits en relation avec les actions à transférer à l'Offrant jusqu'à ce que l'Offrant remplisse toutes ses obligations suite à cet Article 35.2.

35.3 Dans le cas où un Actionnaire Minoritaire, à l'échéance des 28 jours suivant l'émission de l'Avis d'Achat Obligatoire, n'aura pas transféré ses actions à la personne désignée par l'Offrant, les directeurs pourront autoriser une autre personne à exécuter et à livrer, à sa place, tout transfert nécessaire en faveur de l'Offrant ou en faveur de la personne désignée par l'Offrant, pourvu que la Société ait reçu l'argent pour l'achat de ces actions; les directeurs enregistreront (à condition que le transfert soit dûment cacheté) le nom de l'Offrant (ou celui de la personne désignée par l'Offrant) dans le registre des actionnaires en tant que détenteur des actions en question. La Société tiendra l'argent d'achat pour compte de l'Actionnaire Minoritaire mais ne sera obligée ni de placer, ni de payer un intérêt sur cette somme. Le reçu de la Société pour le prix d'achat constituera un reçu valable pour le prix des actions en question mais l'Offrant ne sera pas délié de l'obligation de faire en sorte que la Société remette cet argent en paiement à l'Actionnaire Minoritaire. Ce paiement sera effectué contre remise, par l'Actionnaire Minoritaire, du certificat concernant les actions en question ou d'un document équivalent concernant ces actions. Dès que le nom de l'Offrant (ou celui de la personne désignée par l'Offrant) aura été enregistré sur le registre des actionnaires, la validité de la procédure ne sera plus remise en cause par personne.»

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison des présentes à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.B. Thinker, S. Janssens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 150S, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2005.

P. Bettingen.

(104458.2/202/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

EUROMEETING FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.448.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue au siège social le lundi 19 septembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 11 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

EUROMEETING FINANCIERE S.A.

O. Piccinelli / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102554.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

VTS CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich.
H. R. Luxemburg B 112.136.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

VTS CONSULTING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-60325 Frankfurt/Main, Savignystrasse 63, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 38472, vertreten durch Frau Anne Morel, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 28. Oktober 2005.

Besagte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Gesellschaft, vertreten wie vorerwähnt, ersuchte den amtierenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Firma

Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung VTS CONSULTING, S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Sitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung des/der Gesellschafter(s) in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist (1) die betriebswirtschaftliche und organisatorische Unternehmensberatung, insbesondere die Beratung hinsichtlich der EDV-Einrichtung und EDV-Organisation, der Personalauswahl- und organisation, der Arbeitsablauf- und Produktionsorganisation, der Finanzierung und der Firmengründung oder -erweiterung sowie hiermit zusammenhängende Geschäfte; und (2) Zweigniederlassungen und Geschäftsstellen im In- und Ausland einzurichten und zu unterhalten, Beteiligungen an in- und ausländischen Unternehmen zu erwerben sowie Kooperationsverträge mit Unternehmen gleichen oder ähnlichen Gegenstandes im In- und Ausland zu schließen.

Art. 4. Dauer

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

Art. 6. Abtretung von Gesellschaftsanteilen

(1) Jede Verfügung über Geschäftsanteile, insbesondere Abtretung, Verpfändung und Teilung, ferner die Bestellung eines Nießbrauchs, bedarf der Zustimmung der Gesellschaft.

(2) Im Falle der Veräußerung eines Geschäftsanteils haben der (die) übrige(n) Gesellschafter im Verhältnis seiner (ihrer) Beteiligung an der Gesellschaft ein Vorkaufsrecht, das er (sie) mit einer Frist von einem Monat nach Bekanntgabe der Veräußerungsabsicht durch Einschreibebrief ausüben kann (können). Macht ein Gesellschafter von seinem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch, ist (sind) der (die) übrige(n) Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt.

Art. 7. Geschäftsführung

(1) Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernannt, aberufen werden können.

(2) Die Gesellschaft wird durch einen Geschäftsführer einzeln vertreten, wenn er einziger Geschäftsführer ist oder wenn die Gesellschafter ihn zur Einzelvertretung ermächtigt haben. Im Übrigen wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder von einem Geschäftsführer gemeinschaftlich mit einem Prokuristen vertreten.

(3) Die Geschäftsführung bedarf für alle Geschäfte, die über den gewöhnlichen Betrieb des Unternehmens der Gesellschaft hinausgehen, die ausdrückliche vorherige Zustimmung der Gesellschafterversammlung. Hierzu gehören insbesondere:

- a) Erwerb, Belastung, Bebauung oder Veräußerung von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten;
- b) Erwerb oder Veräußerung von Beteiligungen sowie Gründung oder Auflösung von Tochter- und Beteiligungsgesellschaften, Errichtung oder Auf-lösung von Zweigniederlassungen und Betriebsstätten;
- c) Erwerb und Veräußerung von Wirtschaftsgütern des beweglichen Anlagevermögens, soweit der Wert im Einzelfall zehntausend Euro (10.000,- EUR) übersteigt;
- d) Abschluß von Pacht-, Miet-, Lizenz-, Leasing- oder ähnlichen, ein Dauerverhältnis begründenden Verträgen mit einer Laufzeit von mehr als zwei (2) Jahren und einer Gesamtverpflichtung von mehr als zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) im Einzelfall;
- e) Abschluß, Änderung oder Beendigung von Dienstverträgen mit Geschäftsführen, einschließlich der Erteilung oder Veränderung von Ruhegeld-zusagen sowie Abschluß, Änderung oder Beendigung sonstiger Dienstverträge mit einem Jahresgehalt von mehr als fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR);
- f) jede Kreditaufnahme, soweit der einzelne Kredit zehntausend Euro (10.000,- EUR) übersteigt;
- g) Übernahme von Bürgschaftsverpflichtungen oder Schuldübernahmen;
- h) Erteilung oder Widerrufung von Prokuren oder Handlungsvollmachten.

Art. 8. Gesellschafterversammlung

- (1) Die Beschlüsse des/der Gesellschafter(s) werden in Gesellschafterversammlungen gefasst.
- (2) Jeder Geschäftsführer ist für sich allein berechtigt, die Gesellschafterversammlung schriftlich mit einer Frist von drei (3) Wochen unter Angabe des Tages, der Zeit und der Tagesordnung am Sitz der Gesellschaft einzuberufen. Die Gesellschafterversammlung kann auch in anderer Form und an anderem Ort und mit anderer Frist einberufen werden, wenn sämtliche Gesellschafter dies wünschen und auf die Einhaltung von Form- und Fristvorschriften verzichten.
- (3) Die Gesellschafterversammlung ist beschlußfähig, wenn mehr als zwei Drittel des Stammkapitals vertreten sind. Fehlt es an dieser Voraussetzung, so ist innerhalb von zwei (2) Wochen eine neue Versammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, die dann ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital beschlußfähig ist.
- (4) Jeder Gesellschafter kann seine Rechte persönlich wahrnehmen oder sich durch eine schriftlich bevollmächtigte Person, die Steuerberater, Rechts-anwalt oder Wirtschaftsprüfer ist, vertreten lassen.

Art. 9. Gesellschafterbeschlüsse

- (1) Die von den Gesellschaftern in den Angelegenheiten der Gesellschaft zu treffenden Bestimmungen erfolgen durch Beschlußfassung.
- (2) Die Beschlüsse sind zu protokollieren und von dem (den) Geschäftsführer(n) der Gesellschaft zu unterzeichnen. Einwendungen gegen die Richtigkeit des Protokolls, das spätestens zwei (2) Wochen nach der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftern zugehen muß, sind innerhalb von zwei (2) Wochen nach Zugang gegenüber der Gesellschaft schriftlich geltend zu machen.
- (3) Gesellschafterbeschlüsse können ausnahmsweise außerhalb einer Gesellschafterversammlung schriftlich gefaßt werden, wenn alle Gesellschafter dieser Handhabung zustimmen.
- (4) Soweit in zwingenden gesetzlichen Bestimmungen oder diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, bedürfen Gesellschafterbeschlüsse, durch die der Gesellschaftsvertrag geändert oder ergänzt wird, einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) aller nach dem Gesellschaftsvertrag vorhandenen Stimmen; sonstige Gesellschafterbeschlüsse bedürfen der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen.
- (5) Je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) Stammeinlage gewähren eine Stimme.

Art. 10. Aufsichtsrat

- (1) Der/die Gesellschafter kann/können beschließen, daß die Gesellschaft einen aus drei (3) Mitgliedern bestehenden Aufsichtsrat erhält. Die Mitglieder des Aufsichtsrates werden durch Gesellschafterbeschluß gewählt.
- (2) Der Aufsichtsrat berät die Geschäftsführung. Die Tätigkeit der Mitglieder des Aufsichtsrates ist ehrenamtlich.

Art. 11. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 13. Tod eines Gesellschafters

- (1) Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiter besteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilinhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.
- (2) Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen einem (1) Monat nach Bekanntgabe der Veräußerungsabsicht eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 festgelegt.

Art. 14. Wettbewerbsverbot

Den Gesellschaftern ist es untersagt, sich außerhalb der Gesellschaft in deren Tätigkeitsbereich selbständig oder beratend zu betätigen, auch nicht gelegentlich oder mittelbar. Ferner ist es den Gesellschaftern untersagt, sich an anderen Unternehmensberatungsgesellschaften zu beteiligen oder Kooperationsvereinbarungen mit solchen Gesellschaften zu schließen. Nicht unter das Wettbewerbsverbot fallen unentgeltliche Tätigkeiten für Ehegatten, Abkömmlinge oder Eltern in angemessenem Umfang, sofern es sich um echte Familienhilfe handelt.

Art. 15. Auflösung der Gesellschaft

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse fest.

Art. 16. Schlussbestimmungen

- (1) Sollte eine Bestimmung dieses Vertrages unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so berührt dies die Wirksamkeit des Vertrages im übrigen nicht. Die Parteien verpflichten sich, in einem derartigen Fall eine wirksame oder durchführbare Bestimmung an die Stelle der unwirksamen oder undurchführbaren zu setzen, die dem Sinn und Zweck der zu ersetzenden Bestimmung soweit wie möglich entspricht; entsprechendes gilt auch für etwaige Lücken im Vertrag.
- (2) Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, beruft und bezieht sich der Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Zeichnung - Einzahlung

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter VTS CONSULTING, GmbH, mit Sitz in D-60325 Frankfurt/Main, Savignystrasse 63, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.250,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

1. - Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1450 Luxemburg, 73, Côte d'Eich.
2. - Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Frau Martina Voigtländer-Tetzner, Rechtsanwältin, geboren in Hanau (D), am 16. Januar 1960, wohnhaft Kaiser-Friedrich-Promenade 9-11, D-61348 Bad Homburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Morel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 18, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. November 2005.

P. Frieders.

(104416.3/212/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 32.704.

Cession de parts au 25 juillet 2005

Entre:

La S.à r.l. GARE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, représentée par Monsieur Marcel Ehlinger, gérant, désignée ci-après, «le cédant» d'une part;

et:

La S.A. LICORNE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, représentée par Madame Martine Ehlinger, administrateur-délégué, désignée ci-après, «le cessionnaire» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

1. La S.à r.l. SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN a été constituée en date du 21 décembre 1989 par un acte du notaire Seckler. La société est enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 32.704.

2. Le capital de la société est de 400.000,- EUR divisé en 400 parts d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession - Paiement du prix. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 40 parts de SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN, S.à r.l., prédésignée, au prix de 51.000,- EUR. Ce montant sera réglé au plus tard le 31 octobre 2005.

Art. 2. Formalités légales. Le cessionnaire se charge de l'accomplissement des formalités légales entourant la présente cession (enregistrement).

Art. 3. Droit applicable, Compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Windhof, le 25 juillet 2005.

Pour GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l. / Pour LICORNE PARTICIPATIONS S.A.

M. Ehlinger / M. Ehlinger

Gérant / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102465.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

EPI Q2 MÜNSTER SP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.980.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 MÜNSTER SP, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

2.- To fix the next closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.

3.- To amend article sixteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article sixteen of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 MÜNSTER SP, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.
- 2.- Fixer la date de clôture d'exercice ayant débuté le 26 juillet 2005 au 31 août 2005.
- 3.- Modifier l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 août, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 26 juillet se termine le 31 août 2005.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105671.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 45.722.

Entre:

Monsieur Marcel Ehlinger, pensionné, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59-61, rue de Rollingergrund, désigné ci-après, «le cédant» d'une part;

Et:

La S.A. LICORNE PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, représentée par Madame Martine Ehlinger, administrateur-délégué, désignée ci-après, «le cessionnaire» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

1. La société GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l. a été constituée en date du 4 novembre 1993 par un acte du notaire Seckler. La société est enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro B 45.722.

2. Le capital de la société est de 500.000,- EUR divisé en 500 parts d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession, Paiement du prix. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 50 parts de la société GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., prédésignée au prix de 122.000, EUR. Ce montant sera réglé au plus tard le 31 octobre 2005.

Art. 2. Formalités légales. Le cessionnaire se charge de l'accomplissement des formalités légales entourant la présente cession (enregistrement).

Art. 3. Droit applicable, Compétence judiciaire. Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Windhof, le 25 juillet 2005.

M. Ehlinger

Pour LICORNE PARTICIPATIONS S.A.

M. Ehlinger

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102467.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ZURICH FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 69.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Signature.

(102463.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.170.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(102464.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

**B.-C. & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUSINESS-CONSULTING & PARTNERS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.
R. C. Luxembourg B 83.788.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Manuel Soares Brandao, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1968, demeurant à L-4475 Beles, 106, route d'Oberkorn,
- 2) Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, employé privé, né à Riom (France), le 30 septembre 1971, demeurant à L-9092 Ettelbruck, 35, rue Pierre Wisser,
- 3) Monsieur François Brandao Soares, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 1971, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée B.-C. & PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C, du 7 février 2002 numéro 216,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C du 18 mai 2002, numéro 764.

Les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suivant trois cessions de parts sociales sous seing privé en date du 8 novembre 2005:

- La Société SOBRATEX S.A. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A.), avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, a cédé ses quarante (40) parts sociales à Monsieur François Brandao Soares, pré-nommé, au prix convenu entre parties.

- La Société SOBRATEX S.A. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A.), prédite, a cédé ses quarante (40) parts sociales à Monsieur Manuel Soares Brandao, pré-nommé, au prix convenu entre parties.

- La Société SOBRATEX S.A. (anciennement EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY S.A.), prédite, a cédé ses quarante (40) parts sociales à Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, pré-nommé, au prix convenu entre parties.

Messieurs Manuel Soares Brandao, Luis Filipe Bulas Teixeira et François Brandao Soares, pré-nommés, en leur qualité de gérants de la société B.-C. & PARTNERS, S.à r.l., déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

1.- Monsieur Manuel Soares Brandao, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, quarante parts sociales	40
3.- Monsieur François Brandao Soares, quarante parts sociales	40
Total: cent vingt parts sociales	120

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de B.-C. & PARTNERS, S.à r.l.». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Soares Brandao, F. Bulas Teixeira, F. Brandoa Soares, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103214.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION, Société Anonyme,
(anc. PROSPERO S.A.).**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 30.055.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of PROSPERO S.A., R.C.S. Luxembourg B 30.055, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, dated February 14, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 187 of July 7, 1989.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 812 of August 19, 2005.

The meeting begins at 4.00 p.m., Ms Sarah Jane Boyes, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the fifty thousand (50,000) shares of a par value of ten U.S. Dollars (USD 10.-) each, representing the total capital of five hundred thousand U.S. Dollars (USD 500,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the denomination of the Company to ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Appointment of Mr K. Bell and Mr R. Phillips as additional directors of the Company.

3. Appointment of DELOITTE S.A. as Independent Auditor of the Company.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change of the denomination of the Company to ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION.

As a consequence, Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1. paragraph 1.** There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION.»

Second resolution

The General Meeting resolves to appoint as additional Directors of the Company:

- Mr Kenneth Bell, geologist, born on 24 May 1945 in Levan, Scotland, residing at Unit 27, «Pinelands», First Road, Hyde Park, 2196 Republic of South Africa;

- Mr Russel Norman Phillips, geologist, born on 3 November 1950 in Melbourne, Australia, residing at 1136 Beijing International Club, 21 Jianguomenwai Avenue, Beijing 100020, People's Republic of China.

Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

Third resolution

In addition to the present Statutory Auditor of the Company, Mr Arjan Kirthi Singha, the General Meeting resolves to appoint as Independent Auditor of the Company:

DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, a company with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Its mandate shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4.15. p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROSPERO S.A., R.C.S. Luxembourg B 30.055, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 187 du 7 juillet 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 812 du 19 août 2005.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Sarah Jane Boyes, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Nomination de Monsieur K. Bell et de Monsieur R. Phillips comme administrateurs supplémentaires de la Société.

3. Nomination de DELOITTE S.A. comme réviseur indépendant de la Société.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs supplémentaires de la Société:
 - Monsieur Kenneth Bell, géologue, né le 24 mai 1945 à Levan, Ecosse, demeurant à Unit 27, «Pinelands», First Road, Hyde Park, 2196 République d'Afrique du Sud;
 - Monsieur Russel Norman Phillips, géologue, né le 3 novembre 1950 à Melbourne, Australie, demeurant au 1136 Beijing International Club, 21 Jianguomenwai Avenue, Beijing 100020, République Populaire de Chine.
 Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2006.

Troisième résolution

En plus du commissaire aux comptes actuel de la Société, Monsieur Arjan Kirthi Singha, l'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de réviseur indépendant de la Société:

DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, une société avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S.J. Boyes, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(106420.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**ANGLO COAL NORTH CHINA EXPLORATION, Société Anonyme,
(anc. PROSPERO S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 30.055.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1937 du 18 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(106421.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

LORFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.329.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(102483.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LORFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(102487.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 88.005.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 12 septembre 2005

Le Conseil coopte en tant qu'Administrateur Monsieur Mikael Roos, en remplacement de Monsieur Gunnar Åkerblom, avec effet au 1^{er} septembre 2005.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102469.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.790.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(102472.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

JACOBSON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 112.582.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, having its registered office at Madison Avenue, 152, Suite 110 New-York, 10016 NY (USA),

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 December, 2005.

2. Alain Heinz, director of companies, born in Forbach, France, on 17 mai 1968 residing professionally in Luxembourg, here represented by Mr Laurent Kind, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 December 2005.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of JACOBSON PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the properties investments, and the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.

In general, the corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The shares shall be issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and are repurchaseable on the following terms and conditions:

- the repurchase price shall be determined by the board of Directors of the Company (the «Board») and shall be no less than the net asset value of the Company divided by the total number of shares in issue (excluding shares held in treasury) at the time of the proposed repurchase;

- any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all Shareholders; and

- the repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

he resigns his office by notice to the corporation, or

he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

he is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds non convertible in share capital, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of August at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirtieth of June 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC	999 shares
2. Alain Heinz	1 share
Total	1,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand two hundred and thirty Euro (EUR 2,230.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

a) Bob Faber, Expert Comptable, born in Luxembourg, on 15 May 1964, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

b) Charles Meyer, Expert Comptable, born in Luxembourg, on 19 April 1969, residing at 23, rue du Dix Octobre, L-7243 Bereldange, Luxembourg.

c) Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach, France on 17 mai 1968, residing professionally C/O Hermes Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., R.C.B number 110.094, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2008.

5. The registered office of the corporation is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC avec siège social à Madison Avenue, 152, Suite 110 New-York, 10016 NY U.S.A.,

ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2005.

2. Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968, à Forbach, France, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de JACOBSON PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'investissement immobilier ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions seront émises comme des actions rachetables par la Société par application de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et seront rachetables dans les termes et conditions suivants:

- le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration de la Société et ne sera pas inférieur à la valeur de l'actif net de la société divisé par le nombre total d'actions en émission (sauf les actions détenues en trésorerie) au moment de l'offre de rachat; et

- tout rachat par la société de toutes actions sera effectué au prorata par rapport à tous les actionnaires,

- le rachat d'actions pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme indiqué par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou par le procédé d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront régies sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations non convertibles en capital, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois d'août à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC	999 actions
2. Alain Heinz.	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille deux cent trente euros (EUR 2.230,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Bob Faber, Expert Comptable, né le 15 mai 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
 - b) Charles Meyer, Expert Comptable, né le 19 avril 1969, à Luxembourg, demeurant 23, rue du Dix Octobre, L-7243 Bereldange, Luxembourg,
 - c) Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968, à Forbach, France, demeurant professionnellement C/ O Hermes Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., R.C. B 110.094, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

5. Le siège social de la société est fixé 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 16, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109654.3/230/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

**FORTIMAT PROPERTIES S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSIMPEX GROUP S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.533.

In the year two thousand and five, on the seventh of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established and having its registered office in Luxembourg under the denomination of TRANSIMPEX GROUP S.A., incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Le-cuit, notary residing in Luxembourg, dated February 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 448 of April 28, 2004.

The meeting begins at five forty-five p.m., Mr Laurent Kind, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one (EUR 31.-) Euro each, representing the total capital of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to FORTIMAT PROPERTIES S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The name of the Company is changed to FORTIMAT PROPERTIES S.A.

As a consequence article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a «société anonyme» under the name of FORTIMAT PROPERTIES S.A.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de TRANSIMPEX GROUP S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 20047, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 448 du 28 avril 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de la mandataire des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en FORTIMAT PROPERTIES S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en FORTIMAT PROPERTIES S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORTIMAT PROPERTIES S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Kind, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109576.3/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

**FORTIMAT PROPERTIES S.A., Société Anonyme,
(anc. TRANSIMPEX GROUP S.A.)**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.533.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2089 du 7 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(109579.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R. C. Luxembourg B 42.103.

L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06787, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

EPI Q2 GROUP SP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.979.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 GROUP SP, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

2.- To fix the next closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.

3.- To amend article sixteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31st, 2005.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article sixteen of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 GROUP SP, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.
- 2.- Fixer la date de clôture d'exercice ayant débuté le 26 juillet 2005 au 31 août 2005.
- 3.- Modifier l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 août, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 26 juillet se termine le 31 août 2005.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105675.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

AZZAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 112.234.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth of November, at 9.00 a.m.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE COMPANY AMACO (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office at with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 58.628,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 9, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. Corporate form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 («the Law») on commercial companies, of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws and by the present articles of association», as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 7, 9 and 11 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Denomination. The Company is incorporated under the name of AZZAP, S.à r.l.

Art. 4. Registered Office. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Units

Art. 6.1. Subscribed and authorised capital. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

As long as all the units are held by only one member, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. The articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. These Articles provide that each decision of the sole member and each contract concluded between him and the Company represented by him shall be in writing.

Art. 6.2. Modification of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the general meeting in accordance with both Article 9 of these Articles and Article 199 of the Law.

Art. 6.3. Profit participation. Each corporate unit entitles the member to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6.4. Indivisibility of units. The Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Co-owners must appoint one person as their representative towards the Company.

Art. 6.5. Registration of units. All corporate units are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the members' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Transfer of units. In case of a single member, the Company's corporate units held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the corporate units held by each member may be transferred in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of corporate units must be recorded by a notary or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Title III. Management

Art. 8.1. Appointment and removal. One or more managers manage the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the members either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument and may be revoked ad nutum in the same manner.

Art. 8.2. Powers. The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, who may but are not required to be members or not.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, the decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of each of the managers.

The manager(s) may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 8.3. Liability. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. General meetings

Art. 9. General Meeting. The single member assumes all powers conferred to the general meeting. In case of plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespective of the number of corporate units he owns. Each member shall possess a number of votes equal to the number of corporate units held by him.

Collective decisions are only validly taken insofar as members owning more than half of the capital adopt them. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

However, subject to the provisions of the applicable law, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's capital. Resolutions to alter the Company's nationality require a unanimous vote in favour by the members.

The holding of general meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. Fiscal year. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Annual Accounts. Each year, as of the thirty-first of December, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each member, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to and distributed among the members, whose rights will be commensurate to participation and related share premium account. However, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 13. Dissolution - liquidation. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of the single member or of one of the members.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or board of managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the general meeting. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed and distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provisions

Art. 14. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Law (Company Act of September 18, 1933) are satisfied.

Subscription and payment

The corporate units have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., previously named.....	500
Total: five hundred	500

so that the sum of twelve thousand and five hundred (EUR 12,500.-) Euro is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand (EUR 2,000.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - a) AMACO (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 58.628;
 - b) Petra Dunselman, private employee, with professional address L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Each Manager may bind the Company individually.

2) The Company shall have its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy-holders of the appearing parties he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix novembre à neuf heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société AMACO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.628, ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («la Loi»), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives ainsi que par les présents statuts, lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 7, 9 et 11, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de AZZAP, S.à r.l.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Capital Souscrit et libéré. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 6.2. Modification du capital social. Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Art. 6.3. Participation aux profits. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6.4. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 6.5. Enregistrement de parts sociales. Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Titre III. Gérance

Art. 8.1. Nomination et révocation. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés, soit dans l'acte de société soit dans un acte postérieur et est/sont révocable(s) ad nutum d'une façon identique.

Art. 8.2. Pouvoirs. Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation peut être accordée moyennant un ou plusieurs documents séparés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8.3. Responsabilités des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 9. Assemblée générale. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi applicable.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Les comptes annuels. Chaque année, au trente et un décembre, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce

que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est à la libre disposition des associés. Toutefois, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué et partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentaire déclare que les conditions spéciales de l'article 183 de la Loi (la loi du 18 septembre 1933) sont satisfaites.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

AMACO (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée	500
Total: cinq cents parts sociales	500

de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec un pouvoir de signature individuelle:

a) AMACO (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.628;

b) Madame Petra Dunselman, employée privée, résidant à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

La Société est liée par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 75, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(105739.3/211/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.